

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 19 h 45

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 45 minutes, le 18^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (2024), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Étaient absents :

Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée**
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3 TRÉSORERIE**
 - 3.1 Avis de motion du Règlement #2024-420 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025
 - 3.2 Dépôt et présentation du projet de Règlement #2024-420 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025
 - 3.3 Dépôt du rapport financier 2023 corrigé
- 4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**
- 5 Levée de l'assemblée**

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à 20 heures (20 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-12-218 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 19 h 45 tel que proposé

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3 TRÉSORERIE

3.1 Avis de motion du Règlement #2024-420 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

Avis de motion est par la présente donné par Madame Sylvie Huot qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2024-420 *RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025* sera adopté.

3.2 Dépôt et présentation du projet de Règlement #2024-420 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

3.3 Dépôt du rapport financier 2023 corrigé

4 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (MAX. 30 MINUTES)

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-12-219 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 26

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 19 décembre 2024